

INSTRUCTIONS DE COURSE  
VOILE LEGERE 2017-2020  
(version avec annexe)



Nom de la compétition : Baden Kerdelan Challenge 2018  
Dates complètes : Dimanche 15 Avril 2018  
Lieu : Baie de Toulindac / Baden / Morbihan  
Autorité Organisatrice (AO) : Club Nautique de Baden  
Grade : 5 B  
Tous détails e en **annexe**

*La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

**1. REGLES**

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers, précisées en **annexe** PRESCRIPTIONS FEDERALES, (*supprimer 1.2 en l'absence de concurrents étrangers attendus*)
- 1.3 les règlements fédéraux et le Règlement Sportif Championnat Departemental CDV 56
- 1.4 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra (*supprimer 1.4 en l'absence de concurrents étrangers attendus*).

**2. AVIS AUX CONCURRENTS**

- 2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est précisé en **annexe**.
- 2.2 Les avis seront également mis en ligne à l'adresse précisée en **annexe** (*supprimer 2.2 si non utilisé*).

**3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE**

Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

**4. SIGNAUX FAITS A TERRE**

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons dont l'emplacement est précisé en **annexe**.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu, sauf délai différent précisé en **annexe** (ceci modifie Signaux de course).

**5. PROGRAMME DES COURSES**

- 5.1 Les courses sont prévues selon le programme précisé en **annexe**.
- 5.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est précisée en **annexe**.
- 5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après l'heure précisée en **annexe**.

**6. PAVILLONS DE CLASSE**

Les pavillons de classe sont précisés en **annexe**.

**7. ZONES DE COURSE**

L'emplacement des zones de course est défini en **Annexe ZONES DE COURSE**.



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

## 8. LES PARCOURS

- 8.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont précisés en **annexe**.
- 8.3 Parcours longue distance :  
 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D, si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

## 9. MARQUES

- 9.1 Les marques de départ, de parcours et de dégagement, de changement de parcours et d'arrivée sont définies en **annexe**.
- 9.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

## 10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe** ZONES DE COURSE.

## 11. LE DEPART

- 11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, à l'extrémité bâbord. Si alignement différent, le préciser en **annexe**.
- 11.2 Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux. *[DP]*
- 11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5). Si délai différent, le préciser en **annexe**.

## 12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 12.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 12.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

## 13. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange et le côté parcours de la marque d'arrivée. Si alignement différent, le préciser en **annexe**.

## 14. SYSTEME DE PENALITE

- 14.1 Pour les classes précisées en **annexe**, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 14.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
- 14.2.1 Pour les classes précisées en **annexe**, la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 14.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.
- 14.3 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité inférieure à DSQ.

## 15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 15.1 Les temps limites et les temps cibles sont les suivants :
- (a) Temps cible précisé en **annexe**. Le manquement à respecter le temps cible ne constituera pas motif à réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).
- (b) Temps limite du premier bateau pour finir : précisé en **annexe**.
- 15.2 Pour les épreuves courues en temps réel, les bateaux ne finissant pas dans un délai de 30 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini (ou dans un délai précisé en **annexe** s'il est différent) seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

15.3 Le temps limite du premier bateau pour finir pour les épreuves inter séries ou de groupes de classes courant en temps compensé est précisé en **annexe**.

## 16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury dont l'emplacement est précisé en **annexe**. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.

16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. Si ce délai est différent, le préciser en **annexe**.

16.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury, dont l'emplacement est précisé en **annexe**. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

16.4 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).

16.5 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

16.6 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :

- Départ : Bateaux en attente,
- Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
- Publicité de l'épreuve
- Bateaux accompagnateurs
- Communication radio

16.7 Le dernier jour de la régata, une demande de réparation doit être déposée :

- (a) dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,
- (b) pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.  
Ceci modifie la RCV 62.2.

## 17. CLASSEMENT

17.1 Le nombre de courses devant être validées pour valider la compétition est précisé en **annexe**.

17.2 Courses retirées

Est précisé en **annexe**, le nombre de courses devant être validées pour que le classement général d'un bateau soit :

- (a) le total de ses courses
- (b) le total de ses courses moins la plus mauvaise
- (c) le total de ses courses moins les deux plus mauvaises.

17.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps. Si un autre système de calcul est utilisé, il sera précisé en **annexe**.

17.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile seront affichés au tableau officiel d'information, à une heure précisée en **annexe**, et au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

## 18. REGLES DE SECURITE

18.1 Un émargement (sortie et retour) pourra être mis en place suivant les modalités précisées en **annexe**. [DP]

18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. [DP]

18.3 Utilisation du bout-dehors :

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

## 19. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT [DP]

19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

**20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

**21. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]**

Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'AO, selon les conditions précisées en **annexe**.

**22. BATEAUX OFFICIELS**

Les bateaux officiels seront identifiés comme précisé en **annexe**.

**23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS [DP]**

23.1 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés comme précisé en **annexe**.

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des entraîneurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

**24. COMMUNICATION RADIO [DP]**

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

**25. PRIX**

Des prix seront distribués comme précisé en **annexe**.

**26. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Arbitres désignés :

Président-e du comité de course : précisé en **annexe**

Président-e du comité technique : précisé en **annexe**

Président-e du jury : précisé en **annexe**

## Annexe aux Instructions de course types

## VOILE LEGERE 2017 – 2020

BKC / Baden Kerdelan Challenge 2018  
 Dimanche 15 Avril 2018  
 Baie de Toulindac, Baden, Morbihan  
 Club Nautique de Baden  
 5B

- 1. Avertissement >>>>Parking & manutention : il est rappelé à tous les participants du BKC 2018 que la zone champêtre au Nord du Club n'est autorisée aux véhicules que pour la manutention des remorques et du matériel.**  
***Le stationnement de TOUS les véhicules a lieu sur les parkings aménagés à 50 m au-delà de la route.***  
***Merci de respecter les indications sur les panneaux et les consignes des bénévoles.***

**2. AVIS AUX CONCURRENTS**

- 2.1 Le tableau officiel d'information est situé sur le ponton du club  
 2.2 Avis mis en ligne [*adresse internet*]

**3. SIGNAUX FAITS A TERRE**

- 3.1 Le mât de pavillons est situé sur le Ponton du Club.  
 3.2 30 mn entre l'affalé de l'Aperçu à terre et l'envoi du signal d'avertissement

**4. PROGRAMME DES COURSES**

- 4.1 Programme des courses > Dimanche 15 avril 2018 : 1<sup>er</sup> Signal 11.00, courses à suivre  
 4.2 Le dernier signal d'avertissement ne sera pas fait après 15.30

**5. PAVILLONS DE CLASSE**

- 5.1 Les pavillons de classe sont  
 - **(Slow)** Dériveurs Solos & petite taille (Tiwal, Open Bic, Dinghy 12...) > Pavillon Open Bic  
 - **(Fast & Medium)** Dériveurs Solos Sportifs & Doubles, Interséries doubles > Pavillon CNB

**6. LES PARCOURS**

- 6.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS**  
 6.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont les flammes Numériques :



Flamme n°1 : Parcours Construit PETIT (Dériveurs solos, Tiwal & Dinghy 12 ) (**Light & Light Kid**)



Flamme n°2 : Parcours Construit GRAND Dériveurs Inter séries (**Super Fast, Fast & Medium**)

- 6.3 Un bateau comité arborant le Pavillon M indique une marque manquante



## 7. MARQUES

### 7.1

Départ	Parcours	Dégagement	Changement	Arrivée
Bouée Bouygues Télécom Jaune et Orange + bateau Comité PCC	Bouées jaunes	Bouée Bouygues Télécom Jaune et Orange OU Bateau comité arborant le pavillon M (marque manquante)	<b>Pavillon C :</b> Changement de parcours > la marque suivante a été changée  <b>Pavillon S :</b> réduction de parcours  <b>Pavillon O :</b> Rejoignez directement la ligne d'arrivée	Bouée Rouge + Navire Comité arborant le Pavillon Bleu et le Pavillon Orange.  <b>&gt;&gt;&gt;&gt;Les bateaux sans n° de voiles (Tiwal, voiles de prêt) doivent signaler à la voix au moment de leur passage sur la ligne d'arrivée (n° d'inscrit ou n° de dossard...)</b>

7.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque

## 8. LE DEPART

8.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

8.2 Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.  
[DP]

8.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 Minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).

## 9. L'ARRIVEE

9.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange sur le bateau comité mouillé et le côté parcours de la marque d'arrivée

9.2 **L'émargement sortie est OBLIGATOIRE auprès du bateau comité en indiquant le n° de voile et la destination de retour à terre auprès du bateau Comité.** Les entraîneurs indiqueront sur Canal VHF 11 au CC le moment où leurs équipes ont fini (arrivée ou abandon) AU COMPLET et indiqueront leur destination retour (navigation vers..., remontée à la cale de ...)

## 10. SYSTEME DE PENALITE

10.1 Pour la classe Open Bic, Dériveurs et Dériveurs Inter séries , la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

10.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

10.2.1 Pour les classes Open Bic, Dériveurs et Dériveurs Inter séries, la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

10.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première

10.3 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité inférieure à DSQ.

## 11. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

11.1

Classe	(a) Temps cible	(b) Temps limite du premier pour finir
PETIT (Light & Light Kid)	30 Mn	60 Mn
GRAND (Super Fast, Fast & Medium)	45 Mn	60 Mn

11.2 Le manquement à respecter le temps cible ne constituera pas motif à réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

11.3 Pour les épreuves courues en temps réel, les bateaux ne finissant pas dans un délai de 30 Minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

## 12. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

12.1 Le secrétariat du jury est situé dans les bâtiments du Club .

12.2 Le temps limite de réclamation est de 60 Mn après l'arrivée du dernier bateau de la dernière course du jour .

12.3 La salle du jury est située dans les locaux du Club

## 13. CLASSEMENT

13.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.

13.2 Courses retirées

(a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.

(b) Quand 3 à 6 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.

(c) Quand 6+1 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins les deux plus mauvaises.

13.3 Les coefficients utilisés pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel, Ponton du Club

## 14. REGLES DE SECURITE

14.1 Un émargement (sortie et retour) est mis en place de la façon suivante

- **Emargement départ** : **TOUS** les concurrents doivent se présenter au Ponton du Club sur la plage de Toulindac avant le Premier signal d'avertissement. Il est toléré d'émarger par VHF Canal 11 **au plus tôt et avant 10.50** pour les concurrents ralliant le point de départ par la mer.
- **Emargement Retour** : **TOUS** les bateaux doivent se présenter au bateau Comité APRES avoir fini – ou après avoir Abandonné- en indiquant leur n° de voile et leur destination retour à la fin des courses
- les Signalements par VHF Canal 11 sont demandés pour les **abandons** prématurés (début de journée) en indiquant la destination de retour (navigation vers ... / remontée à la cale de ...)
- Le manquement aux obligations d'Emargement sera pénalisé d'une sanction de 10%

du nombre des inscrits sans instruction. *[DP]*

14.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. *(DP)*

]

14.3 Le Port à tout moment sur l'eau d'un équipement Individuel de flottabilité conforme aux prescriptions en vigueur est OBLIGATOIRE (RCV 40 > envoi du pavillon Y sur le mat du Club)

14.4 Utilisation du bout-dehors :

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

**15. PUBLICITE DE L'EPREUVE *[DP]***

La publicité fournie par l'AO devra être portée selon les conditions suivantes *[description]*.

**16. BATEAUX OFFICIELS**

Les bateaux officiels seront identifiés > Flamme blanche.

**17. BATEAUX ACCOMPAGNEURS *[DP]***

17.1 Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés flamme de leur Club

**18. PRIX**

18.1 Des prix seront distribués Des prix seront distribués comme suit :

- Open Bic , 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>
- Tiwal 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>.
- Interséries :
  - Solo : 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> Juniors //1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> Adultes
  - Double : 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> Juniors //1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> Adultes
- Classement Régate des Club (Championnat Départemental )
- 1<sup>er</sup> en Série (Open, Tiwal, Interséries Simple et Interséries double)
- Prix Special

Arbitres désignés :

Eric DOMAGE	Président-e du comité de course
en cours	Président-e du comité technique
en cours	Président-e du jury



## ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

### FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020 translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr), using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: [http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury\\_appel.asp](http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp)

## ANNEXE ZONES DE COURSE



**MISE A L'EAU – PARKING REMORQUES**  
 Mise à la cale de Port Blanc (Baden) avant 9h00



**Zone rouge : manutention (Stationnement INTERDIT)**

**Zone verte : stationnement des véhicules**

Les bateaux pourront être stockés sur la plage de Toulindac en attendant le signal de premier avertissement

Les concurrents transiteront vers la zone de régate sous leur propre responsabilité, le CNBaden mettra à disposition AVANT et APRES la course un bateau de sécurité entre Port Blanc et la zone de navigation

ANNEXE PARCOURS BKC 2018 / Parcours construits

